

## Conseil d'Administration du 12 mars 2026 Délibération n°CA-2026-07

---

**Nature :** Affaires pédagogiques  
**Objet :** Approbation des grandes orientations de la réforme du 1er cycle

### *Le Conseil d'Administration,*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-2 et suivants, L613-1 et suivants, D611-1 et suivants, D613-1 et suivants, et D741-10,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis du Conseil des études et de la vie étudiante du 05 février 2026,*

### **Considérant ce qui suit :**

La présente délibération vise à valider les grands principes de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle qui sera mise en place à la rentrée universitaire 2026/2027.

La **réforme du 1<sup>er</sup> cycle** est un projet structurant de la politique de l'équipe de direction de Sciences Po Grenoble – UGA. Tout en répondant au besoin d'ajustement de tout cursus académique au monde qui l'entoure, elle incarne la philosophie du mandat de cette équipe. Elle vise notamment :

- ❖ À repenser les **contenus**, les **approches** et les **méthodes** que nous enseignons au regard des changements récents et rapides de la société (par exemple dans le domaine de l'écologie et du numérique)
- ❖ À renforcer et accompagner la logique de l'« **ouverture aux mondes** » de l'établissement, aussi bien à l'international qu'en termes de diversité sociale
- ❖ À faire de notre formation, dès le 1<sup>er</sup> cycle, un modèle d'articulation entre **enseignement** et **recherche** au **service de la société** dans laquelle nos étudiant-es sont appelé-es à s'engager après leurs études
- ❖ À fournir aux étudiantes et étudiants un **cadre bienveillant et stimulant** pour leurs activités curriculaires et extra-curriculaires
- ❖ À incarner le processus de **transformation démocratique** de l'établissement que nous avons engagé depuis le mois de février 2025.

Cette réforme est **pensée de manière globale** avec une **cohérence d'ensemble** qui permettra dans un second temps de repenser la formation assurée en second cycle. Elle est basée sur les objectifs suivants :

- ❖ Renforcer l'adossement de la formation à la recherche
- ❖ Mettre à jour notre modèle pédagogique
- ❖ Rendre les étudiant•es plus actifs dans leur formation
- ❖ Augmenter la cohérence et la continuité entre les deux années de formation à Grenoble
- ❖ Introduire plus de collégialité dans l'organisation du 1er cycle

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1ER : APPROUVE** les grandes orientations de la réforme du 1er cycle suivantes :

#### **BLOC 1 : Éléments de structuration de la maquette :**

- Renforcement des Méthodes des Sciences sociales (4ème semestre de MSS au choix)
- 1 UE recherche avec séminaire en 2A et soutenance du mémoire comptant pour la A3
- 1 UE transitions (A1 transition écologique et A2 transition numérique)
- 1 UE ouverture avec choix de 2 CS
- 1 UE méthodes (sur A1 et A2)
- 1 UE engagement (sur A1 et A2)
- Dispositif orientation non crédité (facultatif)
- Augmentation du nombre de séminaires et validés en compétences
- Bascule du Grand Oral en second cycle
- Les dispositifs de professionnalisation en second cycle nécessitent d'être retravaillés et ce sujet sera embarqué dans le cadre de la réforme du 2nd cycle
- Augmenter progressivement l'offre de cours en anglais pour faciliter l'intégration des étudiant-e-s POLIS dans le cursus standard

\*\*\*

#### **BLOC 2 : Éléments relatifs au passage de la mobilité en A3**

- Mobilité en A3 à valider avec 56 crédits ECTS
- UE recherche à valider en A3 via la soutenance du mémoire avec 4 crédits ECTS (la soutenance pouvant avoir lieu en fin de A2 ou début de A3)

\*\*\*

#### **BLOC 3 : Modalités d'évaluation**

- Mise en place de la capitalisation des UE
- Mise en place d'un système d'ajourné autorisé à continuer (AJAC) entre A1 et A2 (pour une UE non validée)
- Mise en place d'une évaluation par compétences dans certains cours (notamment les séminaires)

\*\*\*

#### **BLOC 4 : Amélioration des outils**

- Création d'un rapport de la Formation et de la Recherche
- Création d'un intranet étudiant
- Création d'une plateforme pédagogique moodle pour faire migrer les contenus pédagogiques dans un espace unique

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** de la poursuite de l'instruction du projet par la mise en place de groupes de travail techniques afin d'appréhender les éléments de mise en œuvre et de quantifier les ressources nécessaires pour la phase de transition et la pérennité du projet.

**Les échanges préalables sur le projet de délibération ayant conduit à procéder à un examen et à un vote de celle-ci par bloc après avoir, pour les blocs 1 et 3, procédé à un vote sur un point particulier faisant l'objet de débats spécifiques, les résultats du vote sont les suivants :**

En faveur du retrait de l'UE orientation dans le bloc 1 :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	23
Nombre de procurations :	06
Votes « Pour » :	19
Votes « Contre » :	08
Abstentions :	02

En faveur de l'adoption du bloc 1 de la réforme ainsi modifié :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	23
Nombre de procurations :	06
Votes « Pour » :	29
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Sur la bascule de la mobilité en A3 :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	18
Votes « Contre » :	10
Abstentions :	00

En faveur de l'adoption du bloc 2 de la réforme :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	18
Votes « Contre » :	10
Abstentions :	00

En faveur de l'adoption du bloc 3 de la réforme :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	08

Votes « Pour » :	28
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

En faveur de l'adoption du bloc 4 de la réforme :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	20
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	28
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



**Président du Conseil d'administration**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*